

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02433

Numéro SIREN : 439 547 779

Nom ou dénomination : RESEAUX ET TRAVAUX PUBLICS - RTP

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2019 sous le numéro de dépôt 3554

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	3 033	3 033		691	691	100.00	
	Fonds commercial (1)	1 524		1 524	1 524			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions	123 296	82 240	41 056	49 280	8 224	16.69	
	Installations techniques, matériel et outillage	93 049	78 911	14 138	16 953	2 815	16.61	
	Autres immobilisations corporelles	130 581	103 277	27 304	32 123	4 819	15.00	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	13 960		13 960	13 900	60	0.43		
<b>Total II</b>	<b>365 442</b>	<b>267 461</b>	<b>97 982</b>	<b>114 471</b>	<b>16 489</b>	<b>14.40</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements	28 284		28 284	31 252	2 968	9.50	
	En-cours de production de biens	73 400		73 400	167 600	94 200	56.21	
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	1 692 904		1 692 904	1 139 747	553 158	48.53	
	Autres créances	276 443		276 443	247 947	28 497	11.49	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	353 928		353 928	353 992	65	0.02		
Charges constatées d'avance (3)	45 326		45 326	41 975	3 351	7.98		
<b>Total III</b>	<b>2 470 285</b>		<b>2 470 285</b>	<b>1 982 513</b>	<b>487 773</b>	<b>24.60</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 835 728</b>	<b>267 461</b>	<b>2 568 267</b>	<b>2 096 983</b>	<b>471 284</b>	<b>22.47</b>		

(1) Dont droit au bail  
 (2) Dont à moins d'un an  
 (3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2018	12	30/09/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000		40 000			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	4 000		4 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	374 052		360 977		13 075	3.62
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	33 354		13 075		20 279	155.10	
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	451 406		418 052		33 354	7.98	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	114 045		140 052		26 007	18.57
	Concours bancaires courants	435 561				435 561	
	Emprunts et dettes financières diverses	69 179		69 179			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 043 713		965 521		78 192	8.10	
Dettes fiscales et sociales	452 810		481 737		28 927	6.00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	1 551		22 442		20 890	93.09	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	2 116 860		1 678 931		437 929	26.08
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		2 568 267		2 096 983		471 284	22.47

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 027 369      1 678 931

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 098 931		7 098 931	5 625 493	1 473 438	26.19
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	7 098 931		7 098 931	5 625 493	1 473 438	26.19
Production stockée			94 200	167 600	261 800	156.21
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			60 049	101 645	41 596	40.92
Autres produits			29	2	27	NS
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			7 064 810	5 894 740	1 170 070	19.85
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 482 742	1 217 157	265 585	21.82
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 968	15 137	18 105	119.61
Autres achats et charges externes *			4 114 677	3 278 067	836 610	25.52
Impôts, taxes et versements assimilés			56 965	47 856	9 108	19.03
Salaires et traitements			878 271	864 758	13 513	1.56
Charges sociales			475 797	453 198	22 599	4.99
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			32 509	31 465	1 044	3.32
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			313	18	295	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			7 044 241	5 877 383	1 166 859	19.85
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			20 569	17 357	3 211	18.50
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2018	12	30/09/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	3 936		5 460		1 525	27.92
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	3 936		5 460		1 525	27.92
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	3 936		5 460		1 525	27.92
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	16 633		11 897		4 736	39.81
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 466		353		32 113	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 800		40 720		38 920	95.58
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	34 266		41 073		6 807	16.57
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 545		39 512		21 966	55.59
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			383		383	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	17 545		39 895		22 350	56.02
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	16 721		1 178		15 543	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	7 099 076		5 935 813		1 163 263	19.60
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	7 065 722		5 922 738		1 142 984	19.30
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	33 354		13 075		20 279	155.10

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

### SOMMAIRE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Provision spéciale de réévaluation (1976)	X
Frais d'établissement	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

#### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail	X
--	---

#### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Dérogations**

A l'exception des dérogations suivantes :

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

#### **Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 53 228 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2015. La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.

#### **L'utilisation du CICE dans l'entreprise**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 53 228 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	53 228
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	53 228

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

#### Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

#### Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

#### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	1.0000	40 000			40 000

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

### **Provision spéciale de réévaluation**

### **Variations de la réserve de réévaluation**

#### **Frais d'établissement**

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

#### **Frais de recherche appliquée et de développement**

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.  
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.  
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

#### **Fonds commercial**

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

#### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

#### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Evaluation des produits et en cours**

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **Dépréciation des stocks**

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	55 106
Total	55 106

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	9 800
Total	9 800

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	45 326
Total	45 326

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Crédit bail**

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

### **- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

#### **Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

> Expert Comptable et Commissaire aux Comptes

## RESEAUX ET TRAVAUX PUBLICS (RTP) S.A.S

Siège Social :  
Z.I Saint Mitre, Avenue de La Roche Fourcade

13400 AUBAGNE

**439 547 779 RCS MARSEILLE**

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Septembre 2018

**RESEAUX ET TRAVAUX PUBLICS (RTP) S.A.S**

Siège Social :  
Z.I Saint Mitre  
Avenue de La Roche Fourcade  
13400 AUBAGNE

**439 547 779 RCS MARSEILLE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

**Isabelle MENESTRIER**  
Commissaire aux comptes

32, Cours Pierre Puget  
13006 Marseille

A l'assemblée générale de la société RESEAUX ET TRAVAUX PUBLICS,

## OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 12 Février 2014, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société RESEAUX ET TRAVAUX PUBLICS S.A.S relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

*Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.*

## FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

#### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

14

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Marseille, le 4 Février 2019

Isabelle MENESTRIER  
Expert Comptable Commissaire aux Comptes  
32 Cours Pierre Puget  
13006 MARSEILLE  
Tél : 04.91.91.24.61 - Fax : 04.91.33.21.73  
Mail : [I.menestrier@imconseils.fr](mailto:I.menestrier@imconseils.fr) - Siren : 491 857 894

---

**Isabelle MENESTRIER**  
Commissaire aux Comptes

## ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Désignation de l'entreprise : SAS RESEAUX ET TRAVAUX PUBLICS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise ZI ST MITRE 13400 AUBAGNE Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 4 3 9 5 4 7 7 7 9 0 0 0 1 7 Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le,	N-1	
				3 0 0 9 2 0 1 8	3 0 0 9 2 0 1 7	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB				
	Frais de développement *	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 033	3 033	691	
	Fonds commercial (1)	AH	1 524		1 524	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terrains	AN				
	Constructions	AP	123 296	82 240	41 056	49 280
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	93 049	78 911	14 138	16 953
	Autres immobilisations corporelles	AT	130 581	103 277	27 304	32 123
	Immobilisations en cours	AV				
	Avances et acomptes	AX				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
Autres participations		CU				
Créances rattachées à des participations		BB				
Autres titres immobilisés		BD				
Prêts		BF				
Autres immobilisations financières*		BH	13 960		13 960	13 900
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>365 442</b>	<b>267 461</b>	<b>97 982</b>	<b>114 471</b>
STOCKS *		Matières premières, approvisionnements	BL	28 284		28 284
	En cours de production de biens	BN	73 400		73 400	167 600
	En cours de production de services	BP				
	Produits intermédiaires et finis	BR				
	Marchandises	BT				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>BK</b>				
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 692 904		1 692 904	1 139 747
	Autres créances (3)	BZ	276 443		276 443	247 947
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD				
DIVERS	Disponibilités	CF	353 928		353 928	353 992
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	45 326		45 326	41 975
Comptes de régularisation	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>2 470 285</b>		<b>2 470 285</b>	<b>1 982 513</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>2 835 728</b>	<b>267 461</b>	<b>2 568 267</b>	<b>2 096 983</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Des données complémentaires sont disponibles dans le dossier n° 2023

Désignation de l'entreprise : SAS RESEAUX ET TRAVAUX PUBLICS

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....40.000.....)	DA	40 000		40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000		4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH	374 052		360 977
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	33 354		13 075
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	451 406		418 052
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	549 606		140 052
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	69 179		69 179
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 043 713		965 521
	Dettes fiscales et sociales	DY	452 810		481 737
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	1 551		22 442	
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EB				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	2 116 860		1 678 931	
Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 568 267		2 096 983	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 027 369		1 678 931	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	435 561			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS RESEAUX ET TRAVAUX PUBLICS		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	7 098 931	FH		FI	7 098 931	5 625 493
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 098 931	FK		FL	7 098 931	5 625 493	
	Production stockée*					FM	(94 200)	167 600	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	60 049	101 645	
	Autres produits (1) (11)					FQ	29	2	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	7 064 810	5 894 740
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 482 742	1 217 157	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 968	(15 137)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 114 677	3 278 067	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	56 965	47 856	
	Salaires et traitements*					FY	878 271	864 758	
	Charges sociales (10)					FZ	475 797	453 198	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	32 509	31 465
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	313	18	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	7 044 241	5 877 383	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	20 569	17 357	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 936	5 460	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	3 936	5 460	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(3 936)	(5 460)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	16 633	11 897	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**4** **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS RESEAUX ET TRAVAUX PUBLICS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
		<b>Exercice N-1</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 32 466	353	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 1 800	40 720	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 34 266	41 073	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 17 545	39 512	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	383	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH 17 545	39 895	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 16 721	1 178	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 7 099 076	5 935 813	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 7 065 722	5 922 738	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN 33 354	13 075	
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 60 049	87 798	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 268			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		<b>Exercice N</b>		
AMENDES		Charges exceptionnelles 672	Produits exceptionnels	
EXO ANTERIEURS		267	32 466	
SINISTRES VNC		16 606	1 800	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<b>Exercice N</b>		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

QUADRATUS Informatique

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ANNEXE

### SOMMAIRE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Provision spéciale de réévaluation (1976)	X
Frais d'établissement	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

#### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail	X
--	---

#### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Dérogations**

A l'exception des dérogations suivantes :

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

##### **Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 53 228 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2015. La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.

##### **L'utilisation du CICE dans l'entreprise**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 53 228 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	53 228

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

#### Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

#### Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

#### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	1.0000	40 000			40 000

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

### **Provision spéciale de réévaluation**

### **Variations de la réserve de réévaluation**

#### **Frais d'établissement**

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

#### **Frais de recherche appliquée et de développement**

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.  
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.  
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

#### **Fonds commercial**

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

#### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

#### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Evaluation des produits et en cours**

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **Dépréciation des stocks**

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	55 106
Total	55 106

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	9 800
Total	9 800

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	45 326
Total	45 326

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Crédit bail**

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

### **- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

#### **Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

**Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	40 000	40 000 4 000	40 000	40 000	40 000 4 000
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 940 458	5 758 770	5 758 770	5 625 493	7 098 931
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	17 911	46 596	46 596	30 693	65 864
Impôts sur les bénéfices	13 858	12 712	12 712		
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	87 681	69 537	69 537	13 075	33 354
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		8.47			16.47
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		17.38			8.34
Dividende distribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					33
Montant de la masse salariale de l'exercice	593 566	612 485	612 485	864 758	878 271
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	382 482	382 009	382 009	505 251	523 350

**RESEAUXET TRAVAUX PUBLICS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 40 000 euros**  
**Siège social : Avenue de la Roche Fourcade**  
**Zone Industrielle St Mitre, 13400 AUBAGNE**  
**439 547 779 RCS MARSEILLE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 28/02/2019**

L'an deux milles dix neuf,  
Le 28 février,  
A 10 heures,

Les associés de la société RESEAUXET TRAVAUX PUBLICS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Avenue de la Roche Fourcade Zone Industrielle St Mitre 13400 AUBAGNE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 08/02/2019 à chaque associé.

Sont présents :

Société CEDRALEX, représentée aux présentes par son **PRESIDENT**, Monsieur Jean-Louis NERE, titulaire de 2000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Jean-Louis NERE, titulaire de 2000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 4000 actions sur les 4000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis NERE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur christophe ANTOINE expert comptable est désigné comme secrétaire.

Madame Isabelle MENESTRIER, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus 50 % des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2018,
- le rapport du président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport du président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2018 et quitus au président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 33 354,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 354,17 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur Pour former un bénéfice	374 051 euros
--	---------------

distribuable de	407 404,84 euros
-----------------	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 407 404,84 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## **TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## **QUATRIEME RÉSOLUTION**

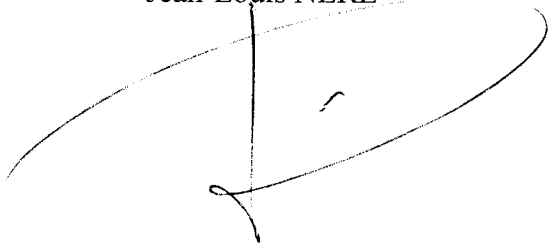
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

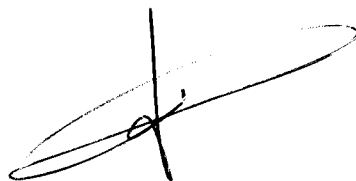
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Jean-Louis NERE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical line that ends in a small hook at the bottom.

Le secrétaire  
christophe ANTOINE expert comptable

A handwritten signature in black ink, featuring a large, horizontal loop on the left and a vertical line that crosses the loop and ends in a small hook at the bottom.

**RESEAUXET TRAVAUX PUBLICS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 40 000 euros**  
**Siège social : Avenue de la Roche Fourcade**  
**Zone Industrielle St Mitre, 13400 AUBAGNE**  
**439 547 779 RCS MARSEILLE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 28/02/2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 33 354,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 33 354,17 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 374 051 euros  
Pour former un bénéfice

distribuable de 407 404,84 euros

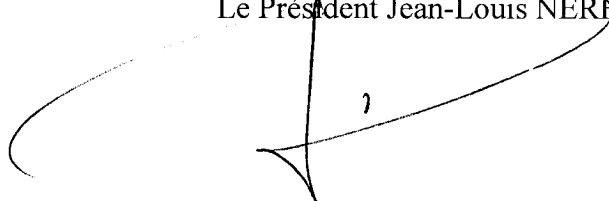
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 407 404,84 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28/02/2019**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président Jean-Louis NERE



**RESEAUJET TRAVAUX PUBLICS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 40 000 euros**  
**Siège social : Avenue de la Roche Fourcade**  
**Zone Industrielle St Mitre, 13400 AUBAGNE**  
**439 547 779 RCS MARSEILLE**

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**ANNUELLE DU 28/02/2019**

**PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 33 354,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 354,17 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	374 051 euros
Pour former un bénéfice	

distribuable de	407 404,84 euros
-----------------	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 407 404,84 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### **TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### **QUATRIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.